



HAL
open science

Le Testament de l'asne - Rutebeuf - Paris BnF fr. 1635 - Édition, traduction et notes

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev, Gauthier Grüber

► To cite this version:

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev, Gauthier Grüber. Le Testament de l'asne - Rutebeuf - Paris BnF fr. 1635 - Édition, traduction et notes. 2023, <https://txm-bfm.huma-num.fr/txm/>. hal-04280459

HAL Id: hal-04280459

<https://hal.science/hal-04280459v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Rutebeuf

Le Testament de l'asne

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev
Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabliaux, 2023

Édition normalisée : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>
Identifiant du texte : [fabliaux/TestamentAsneRutebeuf_BnF-1635](http://txm.bfm-corpus.org/fabliaux/TestamentAsneRutebeuf_BnF-1635)

Comment citer ce texte : Rutebeuf, *Le Testament de l'asne*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev. Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabliaux, 2023.
http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/TestamentAsneRutebeuf_BnF-1635

Licences :

	LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE	Texte et suppléments numériques
		Notes philologiques et traduction

Biblissima!





Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 8](#)

Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev

[4v]

<colonne a>

C'est li testament de l'asne

Qui wet au siecle a honeur vivre
et la vie de seux¹ ensuyre
qui beent a avoir chevance,
4 mout trueve au siecle de nuisance,
qu'il at mesdizans d'avantage

<colonne b>

qui de ligier li font damage,
et si est touz plains d'envieux,
8 ja n'iert tant biaux ne gracieux.
Se dix en sunt chiez lui assis,
des mesdizans i avra six
et d'envieux i avra neuf.
12 Par derrier ne² present .i. oes³
et par devant li font teil feste
chacuns l'encline de la teste.
Coument n'avront de lui envie
16 cil qui n'amandent de sa vie,
quant cil l'ont qui sont de sa table,
qui ne li sont ferm ne metable ?
Ce ne puet estre, c'est la voire !
20 Je le vos di por .i. prouvoire
qui avoit une bone esglise,
si ot toute s'entente mise
a lui chevir et faire avoir.
24 A ce ot tornei son savoir.
Asseiz ot robes et deniers,
et de bleif toz plains ces greniers,
que li prestres savoit bien vendre
28 et pour la venduë atendre
de Paques a la Saint Remi,
et si n'eüst si boen ami
qui en peüst riens nee traire
32 s'om ne li fait a force faire.

1. Le scribe a tendance à intervertir les *s* et les *c* qu'il paraît juger interchangeable. Jean Dufournet a systématiquement corrigé.
2. Jean Dufournet corrige *ne* en *nel*.
3. On note la rime imparfaite *nuef/oes*.



Un asne avoit en sa maison
— mais teil asne ne vit mais hom —
qui vint ans entiers le servi,
36 mais ne sai s'onques teil serf vi.
Li asnes morut de viellesce,
qui mout aida a la richesce.
Tant tint li prestres son cors chier
40 c'onques nou laissat acorchier
et l'enfoÿ ou semetiere.

[5r]

<colonne a>

Ici lairai ceste⁴ matiere.

L'evesques ert d'autre maniere
44 que covoteux ne eschars n'iere,
mais cortois et bien afaitiez,
que c'il fust jai bien deshaitiez
et veïst preudome venir,
48 nuns nel peüst el list tenir.
Compeignie⁵ de boens crestiens
estoit ces droiz fisiciens.
Touz jors estoit plainne sa sale.
52 Sa maignie n'estoit pas male,
mais quanque li sires voloit,
nuns de ces sers ne s'en doloit.
C'il ot mueble, ce fut de dete
56 car qui trop despent, il s'endete.

Un jour grant compaignie avoit
li preudons qui toz biens savoit,
si parla l'en de ces clers riches
60 et des prestres avers et chiches
qui ne font bonteï ne honour
a evesque ne a seignour.
Cil prestres i fut emputeiz
64 qui tant fut riches et monteiz.
Ausi bien fut sa vie dite
con c'il la veïssent escrite,
et li dona l'en plus d'avoir
68 que troi n'em peüssent avoir,
car hom dit trop plus de la choze
que hom n'i trueve a la parcloze.

4. Correction éditoriale : « veste » dans le manuscrit.

5. Jean Dufournet corrige *compeignie* en *compeigne* afin de conserver huit syllabes, mais il faut comprendre que le *e* final de *compeignie* s'élide, bien qu'il soit suivi d'un terme débutant par une consonne.



« **A**ncor at il teil choze faite
72 dont granz monoie seroit traite
s'estoit qui la meist avant,
fait cil qui wet servir devant,
et c'en devoit grant guerredon.
76 — Et qu'a il fait ? dit li preudom.
— Il at pis fait c'un Bedüyn,

<colonne b>

qu'il at son asne Baudüyn
mis en la terre beneoite.
80 — Sa vie soit la maleoite,
fait l'esvesques, se ce est voirs !
Honiz soit il et ces avoirs !
Gautier, faites le nos semondre,
84 si orrons le prestre respondre
a ce que Robers li mest seure.
Et je di, se Dex me secoure,
se c'est voirs, j'en avrai l'amende !
88 — Je vos otroi que l'an me pande
se ce n'est voirs que j'ai contei !
Si ne vos fist onques bonteï ! »

Il fut⁶ semons. Li prestres vient.
92 Venuz est, respondre couvient
a son evesque de cest quas
dont li prestres doit estre quas.
« Faus desleaux, Deu anemis,
96 ou aveiz vos vostre asne mis ?
dist l'esvesques. Mout aveiz fait
a sainte Eglise grant meffait
— onques mais nuns si grant n'oy —
100 qui aveiz votre asne enfoÿ
la ou on met gent crestienne !
Par Marie l'Egyptienne,
c'il puet estre choze provee
104 ne par la bone gent trovee,
je vos ferai metre en prison,
c'onques n'oy teil mesprison ! »
Dit li prestres : « Biax tres dolz sire,
108 toute parole se lait dire.
Mais je demant jor de conseil,
qu'il est droiz que je me conseil
de ceste choze, c'il vos plait,
112 non pas que je i bee en plait.
— Je wel bien le conseil aiez,

6. Une tâche, dans le manuscrit, donne l'impression que le *u* se ferme à la manière d'un *o*.



[5v]

<colonne a>

mais ne me tieng paz a paiez
de ceste choze c'ele est voire.
116 — Sire, ce ne fait pas a croire. »

Lors se part li vesques⁷ dou prestre,
qui ne tient pas le fait a feste.
Li prestres ne s'esmaie mie
120 qu'il seit bien qu'il at bone amie :
c'est sa borce qui ne li faut
por amende ne por default !

Que que foz dort, et termes vient.
124 Li termes vint et cil revient.
.XX. livres en une corroie,
touz ses et de bone monoie,
aporta li prestres o soi.
128 N'a garde qu'il ait fain ne soi !
Quant l'esvesques le voit venir,
de parleir ne se pot tenir :
« Prestres, consoil aveiz eü,
132 qui aveiz votre senz beü.
— Sire, consoil oi ge cens faille,
mais a consoil n'afierte bataille.
Ne vos en deveiz mervillier,
136 qu'a consoil doit on concillier.
Dire vos weul ma conscience
et c'il i afierte penitance,
ou soit d'avoir ou soit de cors,
140 adons si me corrigiez lors ! »

L'evesques si de li s'aprouche
que parleir i pout bouche a bouche,
et li prestres lieve la chiere,
144 qui lors n'out pas monoie chiere.
Desoz sa chape tint l'argent.
Ne l'ozat montreir pour la gent.
En concillant⁸ conta son conte :
148 « Sire, ci n'afierte plus lonc conte.
Mes asnes at lonc tans vescu.
Mout avoie en li boen escu.

7. Correction dans le manuscrit : « p » remplacé par « q ».

8. Jean Dufournet corrige en *conciliant*.



<colonne b>

Il m'at servi et volentiers
152 mout loiaument .xx. ans entiers.
Se je soie de Dieu assoux,
chacun an gaaingnoit .xx. soux
tant qu'il at espairgnié .xx. livres !
156 Pour ce qu'il soit d'enfer delivres
les vos laisse en son testament. »
Et dist l'esvesques : « Diex l'ament
et si li pardoint ces meffais
160 et toz les pechiez qu'il at fais ! »

Ensi con vos aveiz oÿ,
dou riche prestre s'esjoÿ
l'esvesquez por ce qu'il mesprit.
164 A bonteï faire li aprist !
Rutebués nos dist et enseigne
qui deniers porte a sa besoingne
ne doit douteir mauvais lÿens.
168 Li asnes remest crestiens.
A tant la rime vos en lais
qu'il paiat bien et bel son lais !

Explicit



Traduction

par Corinne Pierreville

[4v]

<colonne a>

Le testament de l'âne¹

Qui veut se conduire honorablement dans le monde
tout en imitant la vie de ceux
qui aspirent aux richesses,
4 trouve dans le siècle bien des obstacles,
car il y a plus encore de médisants

<colonne b>

qui, sans qu'il y prenne garde, lui causent du tort,
et les envieux sont aussi très nombreux,
8 si gentil et aimable² soit-il.
Sur dix hommes assis chez lui,
six seront médisants
et neuf envieux.
12 Derrière son dos, ils n'ont aucune estime pour lui³
mais par devant, chacun le fête
et le salue de la tête.
Comment ne seront-ils pas envieux
16 ceux qui ne tirent pas bénéfice de sa vie
quand le sont ceux qui, prenant place à sa table,
ne lui montrent ni loyauté, ni fidélité ?
C'est impossible, en vérité !
20 Je vous le dis pour un prêtre
qui avait une bonne église
et s'était toujours appliqué
à s'enrichir et amasser des biens.
24 Il y avait employé toute son intelligence.
Il avait des habits et de l'argent à foison
et ses greniers regorgeaient de blé
car⁴ le prêtre savait bien vendre
28 et attendre pour la vente

1. L'animal enterré en terre consacrée, généralement un chien, est un motif fréquent dans le folklore (conte type 1842 du *Motif-Index of Folk-Literature* d'Arne et Thompson).
2. Jean Dufournet traduit : « si beau et gracieux que l'on soit », Michel Zink « si beau et si charmant soit-il ». Nous pensons, comme le NRCE (vol. 9 p. 310), que ces adjectifs réfèrent à des qualités plus morales que physiques.
3. *ne priser un oef* est une négation pittoresque qui signifie littéralement « ne pas estimer à la valeur d'un œuf ».
4. Jean Dufournet traduit ce *que* par un relatif, mais on comprend alors plus difficilement la syntaxe du vers 28.



de Pâques jusqu'à la Saint-Rémi⁵,
et il n'avait pas d'ami assez cher
qui pût rien obtenir de lui,
32 à moins de le lui arracher de force⁶.

Il avait un âne dans sa maison,
— mais on ne vit jamais un âne semblable —
qui le servit vingt ans entiers,
36 et je ne sais si j'ai jamais vu un serviteur pareil.
L'âne mourut de vieillesse
après avoir beaucoup contribué à sa richesse.
Le prêtre l'aimait tant
40 qu'il n'accepta jamais qu'il fût écorché
et qu'il l'enterra dans le cimetière.

[5r]

<colonne a>

Je laisserai là ce sujet.

L'évêque était tout différent
44 car il n'était ni cupide ni avare,
mais courtois et ses manières étaient exquises :
s'il avait été gravement malade
et avait vu venir un homme de bien,
48 personne n'aurait pu le garder au lit.
La compagnie des bons chrétiens
était son seul médecin.
Sa grande salle était toujours remplie.
52 Les gens de sa maison n'étaient pas acariâtres
et aucun de ses serviteurs ne s'affligeait
des volontés du maître des lieux.

5. Le prêtre attend le moment où le cours du blé est au plus haut pour le vendre afin d'augmenter ses bénéfices. Comme la Saint-Rémi était fêtée le 1^{er} octobre, cette date paraît contradictoire avec ce qui précède car elle réfère à un moment de l'année situé après les moissons où le cours du blé était plus bas qu'à Pâques : les moissons étaient alors déjà loin et le blé pouvait commencer à manquer. Le NRCF propose donc de comprendre que le prêtre attend la période qui s'étend de Pâques à la Saint-Rémi. La contradiction est levée si l'on considère, à la suite de Michel Zink (p. 104-105), que le prêtre spéculait sans doute sur des mauvaises récoltes.
6. Rutebeuf brosse un portrait ambigu de ce prêtre. Son enrichissement est d'autant plus condamnable qu'il n'hésite pas à spéculer et qu'il a oublié toute notion de charité, même envers ses plus proches amis. Mais il le présente aussi comme une victime de la médisance et de la jalousie d'autrui et comme le héros du fabliau : il parvient finalement, grâce à son sang-froid et son intelligence, à désarmer la colère de son évêque. Après un premier portrait très laudatif, le texte n'épargne pas cet autre représentant du clergé séculier que vingt livres suffisent à soudoyer. Au prêtre cupide paraît ainsi répondre un évêque corrompu. La satire reste cependant limitée grâce à une peinture nuancée des personnages. Certains comportements du prêtre et de l'évêque sont répréhensibles, mais d'autres les rendent sympathiques. La compensation financière que l'évêque impose au prêtre lui permet de continuer à recevoir avec libéralité. On sourit de voir le prêtre si économe contraint de délier sa bourse et l'évêque endetté oublier pour de l'argent une entorse contre l'Église. Rutebeuf semble donc chercher davantage dans ce fabliau à provoquer le rire qu'à stigmatiser les mœurs de ses contemporains.



56 S'il possédait quelque chose, c'était des dettes
car on s'endette à dépenser libéralement⁷.

Un jour une compagnie nombreuse
se trouvait chez l'excellent homme, expert en vertus,
et l'on parla de ces religieux riches
60 et des prêtres avarés et parcimonieux
qui ne se montrent ni bons ni respectueux
envers leur évêque ou leur seigneur.
Le prêtre, si riche et si nanti,
64 y fut mis en cause.
Sa vie fut dévoilée aussi bien
que si on la lisait dans un livre,
et on lui prêta plus de richesse
68 que trois hommes n'en pourraient posséder,
car on en dit toujours plus
que ce qu'on découvre finalement.

« Par ailleurs, il a commis un acte
72 dont on pourrait tirer beaucoup d'argent
s'il se trouvait quelqu'un pour le révéler,
dit un serviteur zélé,
et il en devrait une lourde compensation.
76 — Et qu'a-t-il fait ? demanda le bon évêque.
— Il a fait pire qu'un païen

<colonne b>

car il a mis son âne Baudouin
en terre consacrée.
80 — Qu'il soit maudit si c'est vrai !
s'écria l'évêque.
Honnis soient-il, lui et ses biens !
Gautier, faites-le convoquer devant nous
84 et nous entendrons le prêtre répondre
aux accusations de Robert.
Et j'affirme, au nom de Dieu⁸,
que si c'est exact, j'en obtiendrai réparation !
88 — J'accepte que l'on me pend
si ce que j'ai dit n'est pas vrai !
Par ailleurs, il n'a jamais eu d'aimable attention envers vous ! »

Le prêtre fut convoqué. Il vint.
92 Le voici arrivé. Il lui fallait répondre
devant son évêque de cette affaire
qui avait tout lieu de le briser.

7. Ce vers évoque le proverbe 2085 de Morawski : *Qui plus despent qu'i[l] ne gaagne il n'a pooir d'enrichir*.

8. Littéralement : « aussi vrai que je demande à Dieu de m'aider ».



« Traître déloyal, ennemi de Dieu,
96 où avez-vous mis votre âne ?
demanda l'évêque. Vous avez commis
un crime contre la sainte Église
— jamais je n'ai rien entendu de tel —
100 vous qui avez enterré votre âne
là où l'on met les chrétiens !
Par sainte Marie l'Égyptienne⁹,
si cela peut être prouvé
104 ou attesté par de bonnes gens,
je vous ferai jeter en prison
car je n'ai jamais entendu d'action si blâmable !
— Très cher et doux seigneur, répondit le prêtre,
108 on peut prétendre n'importe quoi¹⁰.
Mais, non que je cherche la contestation,
je demande un jour de réflexion
car il est juste que je prenne conseil
112 à ce sujet, si vous l'agréez.
— J'accepte que vous preniez conseil,

[5v]

<colonne a>

mais je ne me juge pas satisfait
de cette affaire, si elle est avérée.
116 — Seigneur, il ne faut pas le croire¹¹. »

L'évêque, qui ne prenait pas les faits à la légère,
quitta alors le prêtre.
Ce dernier garda son calme
120 car il savait bien qu'il avait une amie fidèle :
sa bourse qui ne lui faisait jamais défaut
en cas d'amende ou de sanction pécuniaire.

Pendant le sommeil du fou, l'heure tourne¹².
124 Le terme arriva et le prêtre revint.
Il apporta avec lui
en une bourse vingt livres
d'argent comptant en bonne monnaie.
128 Il n'avait à craindre ni la faim ni la soif !

9. C'est une sainte à qui Rutebeuf a consacré un poème de 1306 vers, *La vie de sainte Marie l'Égyptienne*. Voir M. Zink, *Rutebeuf. Œuvres complètes*, Paris, Bordas, Lettres Gothiques, 1989-1990.
10. Voir le proverbe 2433 répertorié par Morawski : *Tuit dit se laissent dire*.
11. La formulation adoptée par le prêtre reste volontairement ambiguë. Ses interlocuteurs peuvent comprendre « il ne faut pas croire [que j'ai enterré mon âne en terre consacrée comme on vous l'a dit] » ou bien « il ne faut pas croire [que vous, l'évêque, seriez satisfait par cette affaire si elle est avérée] ».
12. Littéralement : « Pendant que dort le fou, le terme arrive ». Le vers se rapproche pour la forme et le sens du proverbe 1773 de Morawski : *Que que fouz face jourz ne se tarde* « quoi que fasse un fou, le jour ne tarde pas ».



Quand l'évêque le vit venir,
il ne put se retenir de parler :
« Prêtre, qui avez perdu votre sagesse,
132 vous avez pu délibérer.
— Seigneur, assurément, j'ai délibéré,
mais la querelle ne convient pas à la délibération.
Vous ne devez pas vous en étonner :
136 on doit délibérer au calme¹³.
Je veux vous ouvrir ma conscience
et si une pénitence, pécuniaire ou corporelle,
est nécessaire,
140 alors punissez-moi ! »

L'évêque s'approcha tant de lui
qu'il pouvait lui parler à l'oreille,
et le prêtre haussa la tête.
144 Il ne faisait alors plus grand cas de son argent
qu'il tenait sous son habit
et n'osait montrer à cause des gens.
Dans un murmure, il déclara :
148 « Seigneur, les longs discours sont inutiles.
Mon âne a vécu longtemps.
J'avais en lui une aide en or¹⁴.

<colonne b>

Il m'a servi de bon cœur,
152 très loyalement, vingt ans entiers.
Dieu me pardonne¹⁵,
il rapportait vingt sous par an,
tant et si bien qu'il a épargné vingt livres !
156 Afin d'être préservé de l'enfer,
il vous les laisse dans son testament.
— Que Dieu l'aide, dit l'évêque,
et lui pardonne ses mauvaises actions
160 et tous les péchés qu'il a accomplis ! »

Comme vous l'avez entendu,
l'évêque se réjouit
de la faute commise par le prêtre fortuné.
164 Il lui apprit à faire le bien !
Rutebeuf nous dit et enseigne

13. Rutebeuf utilise la paronomase pour jouer sur les différents sens du verbe *conseillier* et du substantif *conseil* « la délibération, l'avis, l'aide » et, dans l'expression adverbiale *a conseil*, « à l'écart, en privé, à voix basse ».

14. Nous empruntons cette excellente formule à Michel Zink (p. 113). Rutebeuf joue avec le mot *écu* qui peut référer à un bouclier ou une monnaie d'or apparue vers 1253. Le vers 150 offre ainsi un indice de datation du fabliau, sans doute composé peu de temps après.

15. Littéralement : « Aussi vrai que je demande à Dieu d'absoudre mes péchés ».



que celui qui apporte des deniers dans une affaire
n'a aucune entrave à redouter.
168 L'âne resta chrétien.
Je cesse à présent mes rimes
car il paya bel et bien son legs !

Fin